



## Attente compte rendu expertise

Par **Piérides**, le **14/10/2018** à **20:48**

**[s]Bonjour,[/s]**

Le 29 Mai 2018 une expertise est faite après une déclaration de sinistre dû à la sécheresse (suite à décret de catastrophe naturelle).

A ce jour, je n'ai toujours pas reçu le compte rendu de cette expertise qui, j'en suis sûre, m'est favorable. J'ai fait une mise en demeure il y deux mois. Il y a un mois, j'ai fait un courrier au service contentieux et toujours pas de compte rendu. Que puis je faire pour le recevoir ? Est-ce que je peux faire valoir l'urgence des travaux avec les pluies automnales et comment ?

Merci de votre aide.

Par **Tisuisse**, le **15/10/2018** à **07:24**

Bonjour,

Dans quel cadre cette expertise a été faite ? S'agit'il d'un problème d'assurances de biens ou autres ? Vous ne donnez pas assez d'éléments pour vous répondre.

Par ailleurs, quand on arrive quelque part, il me semble qu'on commence par dire "Bonjour", non ? Cela met les bénévoles qui vous lisent, dans un bon état d'esprit à l'égard des demandeurs et les incitent à répondre, et c'est une forme de respect à l'égard de ceux qui vont vous apporter cette aide.

Par **Chaber**, le **15/10/2018** à **07:41**

bonjour

si la commune a bien été classée en Cat Nat:

L'assureur doit verser une indemnisation, sauf cas de force majeure, dans un délai de trois mois à compter :

- soit de la date à laquelle vous lui avez remis l'état estimatif des dommages et pertes subis ;
- soit, si elle est plus tardive, de la date de publication de l'arrêté interministériel.

Par **Piérides**, le **15/10/2018 à 09:02**

Bonjour; Toutes mes plus plates excuses à Mr Tissuisse. C'est un simple oubli, je pensais l'avoir bien écrit tout comme j'ai mis les formules de politesse à la fin de mon post .  
Merci Chaber de bien vouloir me répondre. L'Arrêté de catastrophe naturelle à été fait un mois avant ma déclaration de sinistre dû à la sécheresse c'est à dire en 2016. D'importantes fissures sont présentes, l'expertise qui a eu lieu en Mai c'était la deuxième . Il n'y a eu aucune estimation de dommage . Merci pour votre aide . Bien à vous .

Par **Tissuisse**, le **15/10/2018 à 09:16**

Bien que ce ne soit mentionné nulle part dans votre message, on présume que c'est un problème d'assurance d'où l'intervention de notre spécialiste dans ce domaine.

Par **Piérides**, le **15/10/2018 à 09:42**

Bonjour ; je ne sais pas d'où vient le problème. Quand je téléphone chez l'expert qui a effectué cette expertise on me répond que le suivi du dossier a été fait , quand je téléphone à mon assurance on me dit qu'ils n'ont pas reçu de rapport. J'ai mis en demeure mon assurance le 17 juillet pour avoir une réponse , ils n'ont fait aucun courrier en retour puis j'ai fait un courrier au service recours et réclamation le 17 septembre et à ce jour aucune réponse . Merci pour vos réponses .

Par **Tissuisse**, le **15/10/2018 à 11:05**

Alors, vous contactez le médiateur de votre compagnie d'assurances pour lui demander de trancher ce litige sous x jours, à défaut le dossier partira au tribunal.

Par **Chaber**, le **15/10/2018 à 16:56**

suivez le conseil de Tissuisse. Il faut saisir le médiateur de votre assurance, service clients, en LRAR

Par **Piérides**, le **15/10/2018 à 20:35**

Bonsoir ; j'ai fait un courrier au service contentieux , mais je pense que je vais suivre vos conseils et saisir le médiateur . Merci pour votre aide .

Par **Tisuisse**, le **16/10/2018** à **06:45**

Le service contentieux ne s'occupe pas des sinistres, donc des expertises, il ne s'occupe que des impayés en matière de paiement des primes (cotisations). Je vous ai indiqué le "médiateur" et personne d'autre.